

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2018
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 17 mai 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document intitulé « Déclaration du Gouvernement révolutionnaire : Cuba condamne la nouvelle agression israélienne contre le peuple palestinien », daté du 15 mai 2018 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

L'Ambassadrice
Représentante permanente
(Signé) Anayansi **Rodríguez Camejo**



**Annexe à la lettre datée du 17 mai 2018 adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

**Déclaration du Gouvernement révolutionnaire : Cuba condamne
la nouvelle agression israélienne contre le peuple palestinien**

Le Gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba condamne dans les termes les plus énergiques la répression criminelle à laquelle s'est livrée l'armée israélienne contre la population palestinienne sans défense dans la bande de Gaza, qui a entraîné la mort d'au moins 52 personnes et fait plus de 2 400 blessés. Il s'agit là d'une nouvelle violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, et d'un nouvel affront au peuple palestinien.

Cuba dénonce à nouveau la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis d'établir sa représentation diplomatique dans la ville de Jérusalem, au mépris du droit international et des résolutions des Nations Unies, laquelle ne fait qu'aggraver encore les tensions dans la région.

Le Gouvernement révolutionnaire réitère une fois de plus son soutien sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la création de deux États et qui permet aux Palestiniens de jouir de leur droit à l'autodétermination et de disposer d'un État souverain et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Havane, le 15 mai 2018
